

Règlement de l'offre « Dashcam » L'olivier – assurance auto

Article 1 – Organisateur

L'olivier - assurance auto, est une marque commerciale de Admiral Intermediary Services SA (AIS SA), société anonyme de droit étranger dont le siège social est situé à Calle Albert Einstein, numéro 10, 41092 Séville, Espagne, autorisée à opérer en métropole française et est enregistrée auprès de l'Orias sous le numéro AJ-0213. AIS SA représentée par sa succursale française domiciliée au 31, rue Paul Meurice, 75020 Paris est enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 842 188 310.

Article 2 – L'offre Dashcam

L'offre Dashcam est destinée aux nouveaux clients qui ont préalablement acheté une Dashcam Nextbase Série 2 chez Norauto. Nous remboursons 10% du montant total de la prime dans la limite de 100€.

Pour nos nouveaux clients qui auraient acheté au préalable une Dashcam de marque NEXTBASE et dont l'installation aurait été effectuée par NORAUTO, nous remboursons 15% du montant total de la prime dans la limite de 125€.

Pour bénéficier de l'offre, le devis doit impérativement être commencé sur le site internet de L'olivier – assurance auto ou par téléphone. Il devra exclusivement être finalisé par téléphone au 01 79 30 30 95.

Avec l'offre Dashcam de L'olivier – assurance auto, les bénéficiaires s'engagent à accepter sans réserve les dispositions du présent règlement. L'olivier – assurance auto se réserve le droit d'écourter, de suspendre, de modifier ou d'interrompre l'opération de réduction à tout moment notamment en cas de force majeure sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment sur le site www.lolivier.fr.

Article 3 – Durée de l'offre

L'offre est valable du 10 juin 2019 au 31 décembre 2019

Article 4 – Fonctionnement

1. Il faut au préalable avoir acheté sa Dashcam Nextbase Série 2 dans un centre Norauto ou directement sur leur site internet.
2. Le devis doit exclusivement être commencé sur notre site internet www.lolivier.fr ou par téléphone au 01 79 35 30 95
3. Se munir de son code promo qui se trouve dans la boîte de la Dashcam puis finaliser exclusivement sa souscription par téléphone avec un conseiller au 01 79 35 30 95.
4. Une fois la souscription validée, envoyez vos documents au plus vite.
5. Vous recevez votre carte verte définitive.

6. Le remboursement sera effectué directement sur le compte bancaire : dans un délai de 30 jours maximum, si vous avez payé en une seule fois votre cotisation annuelle. - Dans un délai de 30 jours dès que la première mensualité est réglée (hors acompte), si vous avez opté pour un paiement mensuel de vos cotisations d'assurance

L'offre Dashcam est valable pour tout achat d'une première police chez L'olivier - assurance auto.

L'olivier – assurance auto se réserve le droit de valider ou non toute réduction en cas de non-respect des conditions fixées dans le présent règlement pour le déroulement de l'offre.

Article 5 – Conditions pour être éligible

- L'offre est exclusivement réservée aux personnes ayant acheté une Dashcam
- L'offre est valable pour tout nouveau client sur présentation d'un code promo unique
- L'offre est valable pour nos clients actuels uniquement pour un véhicule supplémentaire
- L'offre est valable pour tout nouveau contrat chez L'olivier - assurance. Vous êtes déjà client ? Vous pouvez bénéficier de l'offre pour assurer un véhicule supplémentaire. En revanche vous ne pouvez pas profiter de l'offre pour un véhicule qui était déjà assuré par L'olivier – assurance auto dans les 6 derniers mois.
- L'offre est cumulable avec l'offre Parrainage et l'offre Multiauto et non cumulable avec toute autre offre en cours
- Le devis doit être impérativement réalisé sur notre site ou au téléphone
- Une fois le devis réalisé, la souscription du contrat peut être faite directement en ligne, ou au téléphone avec l'aide de l'un de nos conseillers lillois. Ils sont disponibles du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 17h
- Ne pas avoir bénéficié d'une réduction « salarié »

Article 6 – Réduction accordée au client

L'olivier – assurance auto proposera aux personnes remplissant les conditions requises une réduction de 10% dans la limite de 100€ ou une réduction de 15% si la Dashcam a été installée dans un centre Norauto, dans la limite de 125€.

Article 7 – Accès au règlement

Le règlement de cette opération peut être consulté en ligne dans son intégralité pendant toute la durée de l'opération, sur le site à l'adresse suivante : <https://www.lolivier.fr/reglement-offre-dashcam>

Article 8 – Litiges

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement de l'offre Dashcam sera expressément soumis dans un premier temps à l'appréciation souveraine de la société organisatrice et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents de Paris.

Article 9 – Données personnelles

Conformément aux articles 12 à 22 du Règlements (UE) 2016/679 (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à l'adresse contact-cnil@lolivier.fr. En utilisant cette adresse e-mail, L'olivier assurance auto vous informe que seules les questions relatives au traitement de vos données personnelles seront prises en compte. Pour tout autre sujet, nous vous invitons à utiliser la page "Contact" : <https://www.lolivier.fr/contact/>